



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 4 mars 2022

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... (à compter de la délibération n°22.14)	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND..... Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Xavier DUPONT..... Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER..... Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- *Délibération n° 22.10: Modification d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes Baugeois Vallée*
- *Délibération n° 22.11: Approbation du Compte-rendu de la séance du 28 janvier 2022*
- *Délibération n° 22.12: Approbation du Compte de GESTION 2021*
- *Délibération n° 22.13: Approbation du Compte ADMINISTRATIF 2021*
- *Délibération n° 22.14: Budget PRIMITIF 2022*
- *Délibération n° 22.15 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)*
- *Délibération n° 22.16 : Création d'un poste de Rédacteur*
- *Délibération n° 22.17: Prise en charge des frais d'hébergement*
- *Délibération n° 22.18: Nom courant du Syndicat « SIVERT de l'Anjou »*
- *Délibération n° 22.19: Informations Diverses*

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 25 février 2022

Compte rendu affiché le, 18/03/22 ,

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 4 mars 2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 4 mars 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.10**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CIIARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Modification d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes Baugeois Vallée

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999, et du 1^{er} avril 2008.

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n°22.1 du SIVERT en date du 28 janvier 2022, installant le nouveau comité syndical,

Vu la délibération n°2022.00031 du 10 Février 2022 de la Communauté de communes baugeois Vallée portant modification de sa représentation au sein du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

L'installation du nouveau conseil syndical a eu lieu le 28 janvier 2022. Il s'agit de prendre acte aujourd'hui de la modification de la représentation d'un titulaire et d'un suppléant de la Communauté de Communes Baugeois Vallée

**Le comité syndical prend Acte de la nouvelle représentation à l'unanimité
- Pour la communauté de communes de BAUGEOIS VALLEE la représentant au sein du SIVERT est dorénavant la suivante :**

Membres TITULAIRES (changement)	Membres SUPPLEANTS (changement)
Yves JEULAND	Vincent OUVRARD
Membres TITULAIRES (inchangés)	Membres SUPPLEANTS (inchangés)
Dean BLOUIN	Éric PORCHER
Adrien DENIS	Jean-Marie GEORGET

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490*

NOYANT VILLAGES
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE_22_00207-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 4 mars 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.11

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUault.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte-rendu de la séance du 28 janvier 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 28 janvier 2022,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

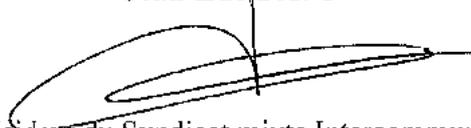
Considérant,

Le compte-rendu des délibérations adoptées par le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou le 28 janvier 2022.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2022

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE_22_00208-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 4 mars 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.12

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Marc BAINVEL..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Gérard POLICE..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée |
| Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| Donnant pouvoir à Monsieur DAVY | |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER | |
| - Monsieur Gilles GRIMAUD..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte de GESTION 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations n°21.02, 21.08, 21.30 et 21.38 portant sur l'exercice du budget 2021,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le payeur départemental ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés de l'exercice 2021, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du payeur départemental,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité

- Article unique : D'approuver le Compte de Gestion 2021 dressé par le payeur départemental qui n'appelle pas d'observation ou de réserve et d'autoriser Monsieur le Président à le viser et le signer.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

NOYANT-VILLAGES
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE_22_00209-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 4 mars 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.13**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance, Monsieur le Président Jean-Luc DAVY, ayant quitté la séance lors de cette délibération. La séance est présidée par Monsieur BLOUIN.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou, (absent)
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte ADMINISTRATIF 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations n°21.02, 21.08, 21.30 et 21.38 portant sur l'exercice du budget 2021,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le Budget Primitif 2021 a été voté le 5 février 2021 a été ajusté 3 fois par le vote d'un budget supplémentaire après vote du compte administratif 2020 et de 2 décisions modificatives.

L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts permettant l'exécution des dépenses et des recettes 2021.

Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

Le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion. Ce document équilibré est l'équivalent du Compte Administratif et les résultats comptables du Compte Administratif et du Compte de Gestion doivent être identiques.

Le rapport de présentation du Compte Administratif 2021 présente en première partie les réalisations du budget 2021 et les variations par comparaison aux exercices.

1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION DE L'EXERCICE

Dépenses réelles	7 939 093.03 €	Recettes réelles	9 055 558.69 €
Dépenses d'ordre	14 802.21 €	Recettes d'ordre	14 802.21 €
Dépenses totales	7 953 895.24 €	Recettes totales	9 070 360.90 €
Crédits ouverts	9 280 515 €	Crédits ouverts	9 280 515 €

En 2021, le taux d'exécution des crédits totalisés des sections de fonctionnement et d'investissement est de 85.55 % en dépenses réelles et 97.58 % en recettes réelles.

2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	5 576 377.12 €	Recettes réelles	5 579 859.50 €
Dépenses d'ordre	14 802.21 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	5 591 179.33 €	Recettes totales	5 579 859.50 €
Crédits ouverts	6 589 795 €	Crédits ouverts	6 589 795 €
% d'exécution dépenses réelles	84.6 %	% d'exécution recettes réelles	84.7 %

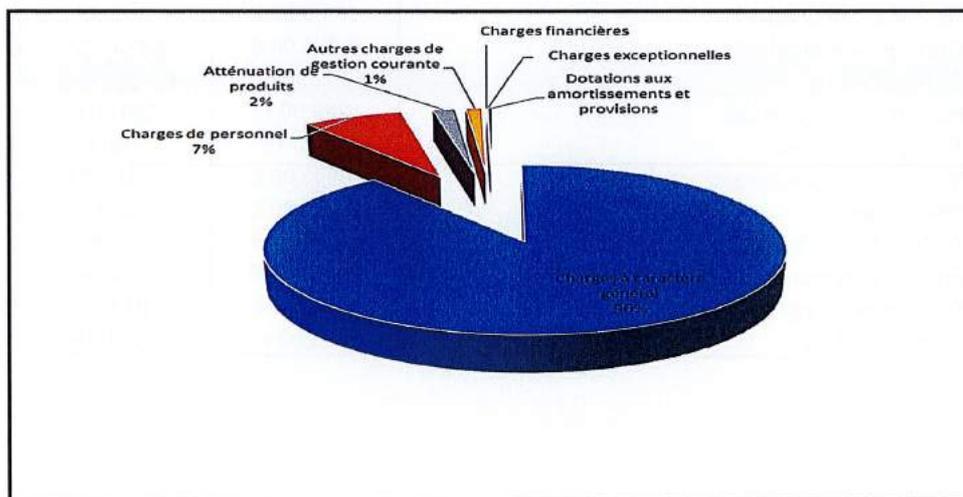
Le résultat d'exécution global de la section de fonctionnement est de 1 182 791.80 € en 2021 excédent n-1 inclus.

La section de fonctionnement hors résultat de l'année 2020 est légèrement déficitaire de 11 319 €.

Le fonctionnement du SIVERT hors coût de traitement, coût de transport et péréquation est excédentaire de **61 820 €**. En revanche, le fonctionnement lié à l'UVE, c'est-à-dire les coûts de traitement, de transport et la péréquation, est déficitaire de **73 140 €**.

En effet, le SIVERT a pris en charge le traitement des OM du département pour 7 048 €, les refus de tri pendant la mise en service du centre de tri à Saint Barthélemy d'Anjou pour 14 619 €, divers frais non répercutés aux collectivités membres : la participation aux investissements liés à la chaux soit 21 760€ en 2021 (dont le rappel 2020) selon l'avenant n° 2 du BEA, le rappel lié à l'augmentation de 0.61 € du coût de traitement d'avril à décembre 2020 pour la prise en charge de la CSPE (Contribution au service public d'électricité) pour un montant de 26 209 € ainsi que la facturation de l'assurance Tous Risques Chantier liée aux travaux de l'hydrocondenseur pour 3 784 € conformément à l'avenant n°3.

CA 2021 - Dépenses de Fonctionnement



Chapitre 011 Charges à caractère général

N° articles	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	5 259 809,00 €	5 005 664,34 €
6042	Achats de prestations de services	4 416 294,00 €	4 417 901,41 €
60612	Énergie - Électricité	200,00 €	160,60 €
60622	Carburants	1 800,00 €	1 191,74 €
60623	Alimentation	500,00 €	120,95 €
60631	Fournitures d'entretien	500,00 €	282,47 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	58,93 €
60636	Vêtements de travail	2 000,00 €	0,00 €
6064	Fournitures administratives	3 000,00 €	872,86 €
611	Contrats de prestation de services avec des entreprises	345 000,00 €	341 606,53 €
6132	Locations immobilières	100,00 €	0,00 €
6135	Locations mobilières	800,00 €	50,00 €
61521	Entretien de terrains	500,00 €	0,00 €
61551	Entretien et réparation matériel roulant	2 500,00 €	0,00 €
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	100,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	9 000,00 €	6 970,95 €
6161	Assurances multirisques	2 500,00 €	2 385,00 €
617	Etudes et recherches	200 900,00 €	109 217,50 €
6182	Documentation générale et technique	1 600,00 €	1 520,08 €
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00 €	360,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500,00 €	600,00 €
6226	Honoraires	70 000,00 €	10 807,50 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00 €	0,00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires-divers	45 000,00 €	26 548,86 €
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	0,00 €
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00 €	2 554,00 €
6237	Publications	80 000,00 €	68 005,13 €
6238	Frais divers de publicité	280,00 €	280,00 €
6241	Transport de biens	100,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	4 000,00 €	1 186,32 €
6257	Réceptions	5 000,00 €	5 346,13 €
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €	629,28 €
6262	Frais de télécommunications	3 000,00 €	2 826,34 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00 €	4 044,76 €
63512	Taxes foncières	135,00 €	137,00 €

CA 2021 - Dépenses de Fonctionnement

Concernant les charges à caractère général, elles s'élèvent à 5 005 664,34 € dont 4 417 901,41 € de coût de traitement soit 88 % des dépenses totales (article 60421) et 334 969,26 € de coût de transport (article 611).

Article 6042 – Remboursement du coût de traitement

	2019	2020	2021
Coût de traitement / T	65.57 € HT	65.97 € HT	67.75 € HT
Variation / N-1	2.92 %	0.61 %	2.70 %
Réalisations	3 758 701,26 €	3 848 064,55 €	4 417 901,41 €
Variation / N-1	+ 5,85%	+ 2,38 %	+ 14,81 %

La variation entre 2020 et 2021 s'explique par l'augmentation des tonnages, de 55 824,40 tonnes en 2020 à 57 640,94 tonnes en 2021, par l'augmentation du coût de traitement de 65,97 € HT en 2020 à 67,75 € HT en 2021 et l'augmentation de la TGAP de 3 à 8 € entre 2020 et 2021.

Le SIVERT a également pris en charge des coûts de traitement qui n'ont pas été refacturés aux collectivités membres.

Article 611 – Contrats de prestations de services

	2019	2020	2021
Réalisations	298 203,72 €	335 772,50 €	341 606,53 €

Il s'agit essentiellement du marché transport entre les centres de transfert et l'UVE pour Saumur Val de Loire, le SMITOM du Sud Saumurois et le SICTOM Loir et Sarthe.

Article 617 – Etudes et Recherches

	2019	2020	2021
Réalisations	37 595,00 €	16 980,00 €	109 217,50 €

En 2021 :

- Assistance technique de l'UVE pour 4 567,50 €
- Une pré-étude sur le projet hydrocondenseur pour 99 850 €

Article 6226 – Honoraires

	2019	2020	2021
Réalisations	7 342,50 €	1 072,50 €	10 807,50 €

En 2021 : différentes études de l'avocat sur la SPL, les statuts et la DSP.

Article 6228 – Rémunérations d'intermédiaires (analyses)

	2019	2020	2021
Réalisations	27 181,18 €	26 532,26 €	26 548,86 €

- 19 071 € pour les cônes OWEN
- 5 945 € pour les lichens
- 1 391,60 € pour le lait

CA 2021 - Dépenses de Fonctionnement

Article 6237 – Publications

	2019	2020	2021
Réalisations	68 436,29 €	70 062,40 €	68 005,13 €

Le journal Salamandre avec 2 numéros par an.

Chapitre 012 Charges de Personnel

N° articles	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
012	Charges de personnel	429 233,00 €	408 608,48 €
6218	Autre personnel extérieur	100,00 €	0,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la FPT	4 100,00 €	3 519,00 €
64111	Rémunération principale (PT)	275 500,00 €	272 218,59 €
64131	Rémunérations	14 800,00 €	14 688,77 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	34 100,00 €	33 479,82 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	64 000,00 €	60 336,78 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	700,00 €	594,03 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	24 100,00 €	12 480,49 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 533,00 €	1 533,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00 €	28,00 €
6488	Autres charges	9 800,00 €	9 730,00 €

Article 64111 – Rémunération principale

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Réalisations	230 633,05 €	240 410,65 €	272 218,59 €

L'augmentation de 7 % entre 2020 et 2021 s'explique par la reprise des fonctions du Directeur à temps plein, le déroulement de carrières et l'évolution du régime indemnitaire.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

N° articles	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
014	Atténuation de produits	160 000,00 €	93 073,30 €
70619	Péréquation	160 000,00 €	93 073,30 €

La péréquation des coûts de transfert et de transport que l'on retrouve pour le même montant en recettes de fonctionnement. Il avait été prévu l'intégration de la péréquation du centre de tri, qui sera pris en compte à partir de 2023.

CA 2021 - Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

N° articles	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
65	Autres charges de gestion courante	70 600,00 €	65 286,64 €
6531	Indemnités élus	44 000,00 €	41 963,13 €
6532	Frais de missions	20 000,00 €	16 761,72 €
6533	Cotisations de retraite	4 000,00 €	4 077,48 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	2 500,00 €	2 483,00 €
658	Charges diverses de gestion courant	100,00 €	1,31 €

En 2021, il a été organisé un séminaire pour un montant de 16 761.72 € pour 17 participants durant 3 jours ½.

Chapitre 66 – Charges financières

N° articles	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
66	Charges financières	14 700,00 €	3 744,36 €
66111	Intérêts des emprunts et dettes	12 000,00 €	1 244,36 €
661121	Montant ICNE de l'exercice	100,00 €	0,00 €
661122	Montant ICNE de l'exercice N-1	100,00 €	0,00 €
6688	Autres	2 500,00 €	2 500,00 €

Il s'agit des frais et intérêts du crédit relais de 2 000 000 € contracté pour l'achat de l'hydrocondenseur.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements

N° articles	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
68	Dotations aux amortissements et provisions	14 806,00 €	14 802,21 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	14 806,00 €	14 802,21 €

Dans le détail :

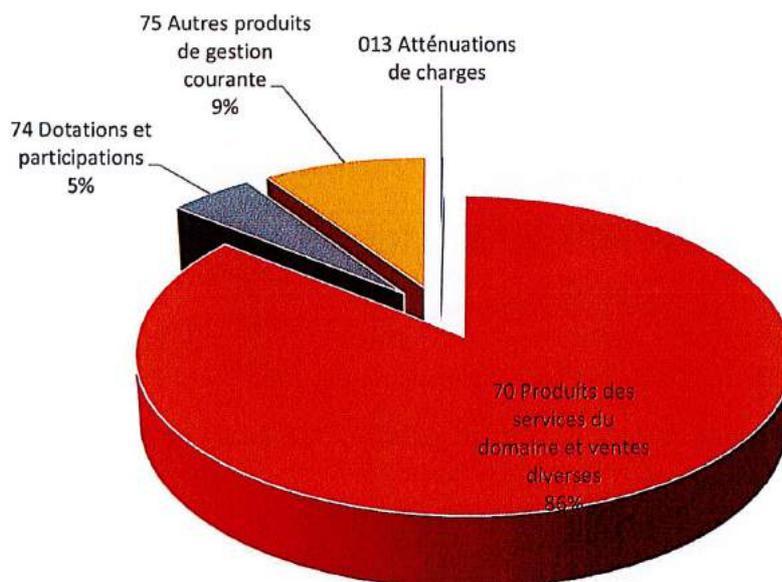
Dotations / subventions composteurs : 13 158 €

Dotations / matériel informatique : 976.31 €

Dotations / mobilier : 188.75 €

Dotations / autres immobilisations corporelles (abri de jardin) : 479.15 €

CA 2021 - Recettes de Fonctionnement



013	Atténuations de charges	1 000,00 €	12 957,44 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00 €	12 957,44 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	4 787 384,00 €	4 772 803,60 €
706131	Remboursement du coût de traitement	4 292 384,00 €	4 344 761,04 €
706132	Remboursement du coût de transport	335 000,00 €	334 969,26 €
706133	Péréquation	160 000,00 €	93 073,30 €
74	Dotations et participations	272 000,00 €	272 180,48 €
74751	GFP de rattachement	272 000,00 €	272 180,48 €
75	Autres produits de gestion courante	335 300,00 €	521 917,98 €
752	Revenus des immeubles	23 000,00 €	24 280,86 €
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	300,00 €	315,87 €
758	Produits divers de gestion courante	312 000,00 €	497 321,25 €
	Total gestion des services	5 395 684,00 €	5 579 859,50 €

Le chapitre 70 regroupe l'ensemble des prestations de traitement et de transport facturées aux collectivités membres ainsi que la péréquation des coûts de transfert et de transport.

Le chapitre 74 représente la participation par habitant des collectivités membres.

Le chapitre 75 regroupe les redevances versées par le délégataire à savoir pour 2021 :

- 24 280,86 € au titre de la redevance pour occupation du domaine public,
- 269 251,14 € au titre de la redevance pour frais de gestion et de contrôle,
- 38 592,07 € au titre de l'AMESA,
- 24 617,81 € au titre de l'intéressement Autres recettes (ferreux et non ferreux)
- 150 209,38 € au titre de l'intéressement vide de four.

3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	2 332 587.35 €	Recettes réelles	2 281 587.56 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	14 802.21 €
Dépenses totales	2 332 587.35 €	Recettes totales	2 296 389.77 €
Crédits ouverts	2 690 720.00 €	Crédits ouverts	2 690 720.00 €
% d'exécution dépenses réelles	86.7 %	% d'exécution recettes réelles	84.8 %

Le résultat d'exécution global de la section d'investissement est de – 66 326.14 € en 2021.

CA 2021 - Dépenses d'Investissement

Articles	Libellé	Prévu 202	Réalisé 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	38 700,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	38 700,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	375 459,00 €	366 906,00 €
20415	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	18 000,00 €	10 500,00 €
20422	Privé - Bâtiments et installations	357 459,00 €	356 406,00 €
21	Immobilisations corporelles	19 000,00 €	2 946,17 €
2158	Autres matériels & outillages	15 160,00 €	0,00 €
2182	Matériel de transport	890,00 €	0,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 950,00 €	2 946,17 €
23	Immobilisations en cours	2 193 432,00 €	1 928 735,18 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	2 193 432,00 €	1 928 735,18 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	34 000,00 €	34 000,00 €
261	Titres de participation	34 000,00 €	34 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté	30 129,00 €	30 128,56 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	2 690 720,00 €	2 362 715,91 €

Article 20415 – Subventions d'équipement aux groupements de collectivités

Il s'agit des subventions composteurs, en 2021 il a été versé 10 500 € de subventions soit 700 composteurs subventionnés et 500 autres en restes à réaliser.

Article 20422 –

Ce sont les subventions versées à la SPL.

Pour 2021, nous avons versé un montant de 104 947 €, le restant soit 251 459 € représente les subventions déjà versées sur les années antérieures mais pour lesquelles il y a eu une erreur d'imputation. Ce même montant est affecté en recettes d'Investissement.

Article 2314 – Constructions sur sol d'autrui

Ce sont les investissements liés à l'hydrocondenseur, son achat et les études correspondantes pour un montant de 1 928 735.18 € et 203 813 € de restes à réaliser.

Pour rappel :

Total des Travaux de l'hydrocondenseur : 2 062 412.08 €

Total des études : 129 850 €

Article 261 – Titres de participation

Ce sont les souscriptions de parts sociales pour un montant de 10 000 € de BV Energies Renouvelables (station GNV) et le rachat des actions de la SPL à ABC, SISTO et le SYCTOM pour 24 000 €.

CA 2021 - Recettes d'Investissement

Articles	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
10	Dotations, fonds divers de réserves	30 129,00 €	30 128,56 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 129,00 €	30 128,56 €
13	Subventions d'investissement	204 326,00 €	0,00 €
13158	Autres groupements	204 326,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
23	Immobilisations en cours	251 459,00 €	251 459,00 €
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'Immobilisations incorporelles	251 459,00 €	251 459,00 €
28	Amortissements des immobilisations	14 806,00 €	14 802,21 €
28041511	Subventions d'équipements aux groupements de coll.	13 158,00 €	13 158,00 €
28183	Amortissement matériel de bureau	977,00 €	976,31 €
28184	Amortissements mobilier	191,00 €	188,75 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	480,00 €	479,15 €
021	Virement de la section de fonctionnement	190 000,00 €	0,00 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	2 690 720,00 €	2 296 389,77 €

Chapitre 10 – Affectation d'une partie du résultat N-1 de la section de fonctionnement

Chapitre 16 – Emprunts

Le crédit relais d'un montant de 2 000 000 € pour l'achat de l'hydrocondenseur.

Chapitre 23 – immobilisations en cours

Le montant de 251 459 € représente les subventions déjà versées sur les années antérieures mais pour lesquelles il y a eu une erreur d'imputation. Ce même montant est affecté en dépenses d'Investissement.

Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations

Dans le détail :

Dotations / subventions composteurs : 13 158 €

Dotations / matériel informatique : 976.31 €

Dotations / mobilier : 188.75 €

Dotations / autres immobilisations corporelles (abri de jardin) : 479.15 €

CA 2021 - VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS ET DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Fonctionnement			
Dépenses réelles	4 710 418,25 €	4 834 906,88 €	5 576 377,12 €
Dépenses d'ordre	30 895,66 €	33 331,15 €	14 802,21 €
Recettes réelles	4 900 835,93 €	4 938 679,49 €	5 579 859,50 €
Recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	159 522,02 €	70 441,46 €	-11 319,83 €
Excédent N-1	994 276,71 €	1 153 798,73 €	1 194 111,63 €
Résultat cumulé	1 153 798,73 €	1 224 240,19 €	1 182 791,80 €
Résultat global de fonctionnement (a)	1 153 798,73 €	1 224 240,19 €	1 182 791,80 €
Investissement			
Dépenses	28 894,98 €	117 981,77 €	2 332 587,35 €
Recettes	30 895,66 €	33 331,15 €	2 266 261,21 €
Résultat de l'exercice	2 000,68 €	-84 650,62 €	-66 326,14 €
Solde d'exécution de l'année N-1	-98 353,62 €	54 522,06 €	-30 128,56 €
Affectation à l'investissement du résultat de fonctionnement N-1	150 875,00 €	0,00 €	30 128,56 €
Excédent de financement cumulé	54 522,06 €	-30 128,56 €	-66 326,14 €
Dépenses reportées	50 292,00 €	0,00 €	226 473,00 €
Recettes reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement nécessaire sur reports	50 292,00 €	0,00 €	226 473,00 €
Résultat global d'investissement	4 230,06 €	-30 128,56 €	-292 799,14 €
Résultat Net Global (a) + (b)	1 158 028,79 €	1 194 111,63 €	889 992,66 €

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat global de fonctionnement d'un montant de 1 182 791.80 € est affecté selon la décision de l'assemblée délibérante :

- à la section d'investissement (compte 1068) pour 292 799.14 €,
- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) pour son solde, soit 889 992.66 €.

Ces affectations seront proposées au BP 2022.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : D'approuver le Compte Administratif 2021 présentant :

- Un déficit d'investissement de 66 326.14 € pour un total de dépenses d'investissement de 2 362 715.91 €, un total de recettes d'investissement de 2 296 389.77 €,
- Un résultat de fonctionnement de 1 182 791.80 € pour un total de dépenses de fonctionnement de 5 591 179.33 €, un total de recettes de fonctionnement 5 579 859.50 € et un excédent antérieur de 1 194 111.63 €.

Article second : D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 182 791.80 € de la manière suivante :

- 292 799.14 € en section d'investissement
- 889 992.66 € en section de fonctionnement.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DB_22_00210-BF
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 4 mars 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.14

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHIAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DB_22_00211-BF
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Budget PRIMITIF 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations n°21.02, 21.08, 21.30 et 21.38 portant sur l'exercice du budget 2021,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

La Section de fonctionnement

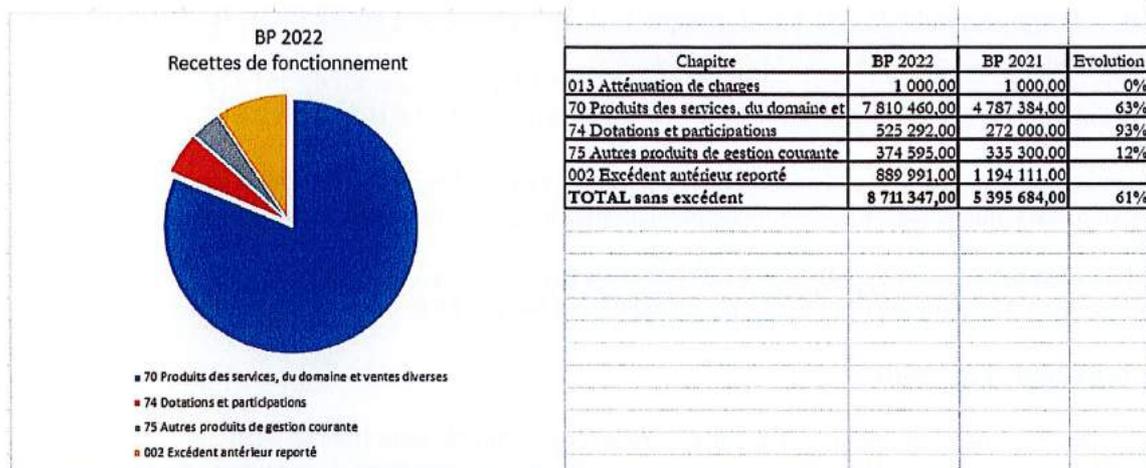
1- Les recettes de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement hors opération d'ordre et reprise du résultat 2021 s'établissent à 8 711 347 € soit une augmentation de 3 315 663 € (+ 61 %) par rapport au BP 2021.

L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :

Recettes réelles de fonctionnement			
Chapitre	BP 2022	BP 2021	Evolution
013 Atténuation de charges	1 000 €	1 000 €	0 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 810 460 €	4 787 384 €	3 023 076 €
74 Dotations et participations	525 292 €	272 000 €	253 292 €
75 Autres produits de gestion courante	374 595 €	335 300 €	39 295 €
TOTAL	8 711 347€	5 395 684 €	3 315 663 €

Ressources de fonctionnement :



013 - Atténuation de charges.

Les atténuations de charges d'un montant 1 000 € sont stables en comparaison du Budget Primitif 2020. Elles correspondent aux remboursements pour maladie et maternité de l'ensemble du personnel. Il s'agit de laisser ouverte la ligne si besoin.

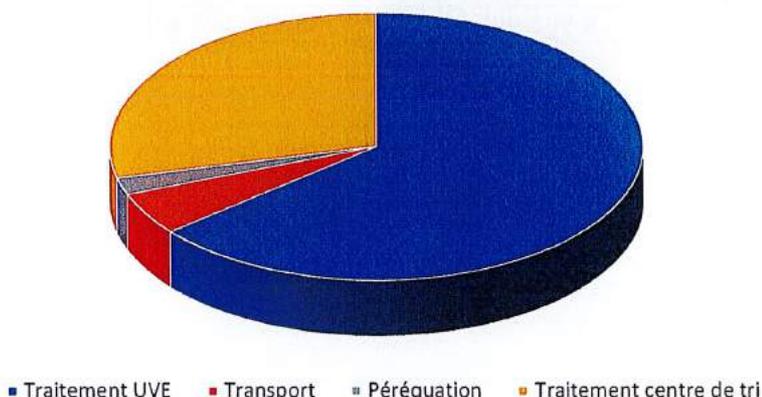
✓ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.

Les produits de services représentent 7 810 460 € (81% des recettes de fonctionnement), ils regroupent le règlement par les collectivités membres du coût de traitement, du coût de transport, de la péréquation des coûts de transport et de transfert ainsi que du coût de traitement du centre de tri.

La forte hausse est liée en partie, à l'évolution du périmètre du SIVERT, pour information, nous avons 58 000 T à 69.75 € estimé (67.75 € au 1^{er} janvier avec une actualisation au 1^{er} mars non connu au moment de cette présentation) et 3 500 T à 79.56 € (77.56 € au 1^{er} janvier 2022 à actualiser tous les trimestres) pour les tonnages ABC et la partie SISTO de 3RD'Anjou. La TGAP évolue de 3 € pour passer de 8 € en 2021 à 11 € en 2022.

Nous avons également ouvert l'article 706134 pour le paiement des coûts de traitement à la SPL Anjou TriValor pour une ouverture du centre du tri en avril 2022.

Produits des services



✓ **74 - Dotations et participation.**

Les produits des services représentent 525 292 € soit presque le double par rapport au BP 2021. Ils enregistrent l'ensemble des participations des collectivités membres.

Pour information, cette hausse est liée à l'évolution du périmètre du SIVERT nous passons de 261 172 habitants à 343 595 habitants soit 272 000 € à 357 338.80 €. (La participation de 1.04 € HT est constante depuis 2012)

Pour 2022 uniquement, comme le prévoit la délibération n° 18.42 du 21 décembre 2018, les nouvelles communes contribuent à deux années de participation supplémentaires à régler lors de l'année d'entrée au sein du SIVERT.

Pour ABC, pour 34 486 habitants, nous appellerons 71 730.88 € et pour les nouvelles communes du syndicat 3Rd'Anjou, pour 46 311 nouveaux habitants, nous appellerons 96 326.88 €.

75 - Autres produits de gestion courante.

Ce chapitre, enregistre les revenus versés par le délégataire, la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle actualisée chaque année sur la base de l'actualisation du coût de traitement, la redevance pour occupation du domaine public actualisée, le reversement pour le système AMESA (exploitation en fonction des tonnages vide de four et investissement), et enfin l'intéressement ferreux et non ferreux.

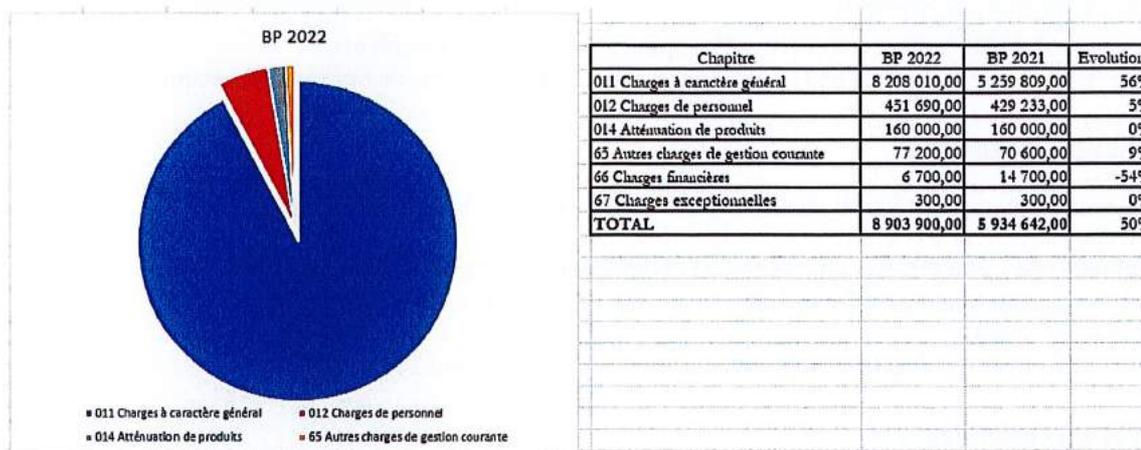
Nous n'avons pas inscrit d'intéressement vide de four en 2022, puisqu'il dépend des résultats de SAVED sur l'année N-1.

2- Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 8 903 900 €. Elles sont en augmentation de 2 969 258 € (+ 50 %) par rapport au BP 2021.

Dépenses réelles de fonctionnement			
Chapitre	BP 2022	BP 2021	Evolution
011 Charges à caractère général	8 208 010 €	5 259 809 €	2 946 201 €
012 Charges de personnel	451 690 €	429 233 €	22 457 €
014 Atténuation de produits	160 000 €	160 000 €	0 €
65 Autres charges de gestion courante	77 200 €	70 600 €	6 600 €
66 Charges financières	6 700 €	14 700 €	- 8000 €
67 Charges exceptionnelles	300 €	300 €	0 €
TOTAL	8 903 900 €	5 934 642 €	2 966 758 €

Charges de fonctionnement :



✓ 011 - Charges à caractère général.

Ce chapitre d'un montant total de 8 208 010 € soit 92 % des dépenses réelles de fonctionnement, regroupe le coût de traitement de l'UVE, le coût de traitement du centre de tri et le coût de transport pour un montant de 7 650 460 € soit 93% du chapitre.

Le restant cumule les dépenses courantes du syndicat à savoir pour les montants les plus importants :

- 275 000 € d'études et recherches (études sur la péréquation, l'extension éventuelle de l'UVE...)
- 60 000 € d'honoraires (accompagnement de l'avocat)
- 30 000 € pour les analyses (cônes OWEN, lait, les lichens)
- 40 000 € fêtes et cérémonies (inauguration de l'hydrocondenseur)
- 95 000 € le journal Salamandre avec les 4 pages supplémentaires sur le tri.

Pour information, comme en recettes de fonctionnement la hausse de ce chapitre s'explique par l'évolution du périmètre du SIVERT et l'ouverture du centre de tri

✓ 012 - Charges de personnel.

Les charges de personnel s'établissent à 451 690 € et représentent 5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 5 % par rapport au BP 2021.

Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution du régime indemnitaire, le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle, les agents de catégorie C étant majoritaires (5 agents sur 7) ainsi que le recrutement pour 6 mois d'un agent supplémentaire au service communication.

✓ 014 - Atténuations de produits.

Les atténuations de produits d'un total de 160 000 € se composent de la péréquation des coûts de transfert et de transport, le montant a été revu à la hausse depuis 2021 en prévision de la nouvelle péréquation à l'étude pour le centre de tri.

✓ **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 77 200 € (0.90 % du budget), elles sont en légère augmentation en comparaison du BP 2021.

Lors du comité syndical du 28 janvier, il a été décidé de passer de 5 à 6 vice-présidents.

Nous avons également maintenu l'article 6531 frais de mission à 20 000 € en cas de nouveau séminaire.

✓ **66 - Charges financières.**

Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette sont de 6 700 €.

Il s'agit du crédit relais de 2 000 000 € contracté en 2021 pour l'achat de l'hydrocondenseur, nous avons décidé d'inscrire le montant maximum des intérêts dans le cas où les certificats d'économies d'énergie seraient versés avec du retard.

Normalement, un règlement de 1 400 000 € devrait intervenir au 2^{ème} semestre 2022.

✓ **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 300 € afin de laisser les crédits ouverts en cas de besoin. Ce Chapitre enregistre les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, des amendes ou autres charges exceptionnelles.

Budget Primitif 2022

Vue d'ensemble

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2022
011 Charges à caractère général	8 208 010,00	013 Atténuation de charges	1 000,00
012 Charges de personnel	451 690,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 810 460,00
014 Atténuation de produits	160 000,00	74 Dotations et participations	525 292,00
65 Autres charges de gestion courante	77 200,00	75 Autres produits de gestion courante	374 595,00
66 Charges financières	6 700,00	002 Excédent antérieur reporté	889 992,00
67 Charges exceptionnelles	300,00		
022 Dépenses imprévues	534 589,00		
TOTAL	9 438 489,00	TOTAL	9 601 339,00

Capacité d'autofinancement brute

162 850,00 €

La section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2022, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2021 (Dépenses reportées 226 473 €) ainsi que les recettes d'ordre qui correspondent à l'autofinancement à dégager sur sa section de fonctionnement soit 162 850 € (cumul des Amortissement 45 209 € + Virement de la section de fonctionnement 117 641 €) s'équilibre pour un montant total de 4 060 281€.

Dépenses d'Investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	10 Dotations, fonds divers de réserves	292 799,00 €
20 Immobilisations incorporelles	91 736,00 €	13 Subventions d'investissement	1 400 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2 238 591,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23 Immobilisations en cours	263 527,00 €	20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
26 Participations et créances rattachées à des participations	100,00 €	23 Immobilisations en cours	2 193 432,00 €
001 Solde d'exécution reporté	66 327,00 €	26 Participations et créances rattachées à des participations	11 200,00 €
		28 Amortissements des immobilisations	45 209,00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	117 641,00 €
Total dépenses d'investissement de l'exercice	4 060 281,00 €	Total recettes d'investissement de l'exercice	4 060 281,00 €

1 – les recettes d'investissement

✓ **10 – Dotations, fonds divers de réserves**

A la suite du vote du Compte administratif, il a été décidé l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 292 799 €, somme correspondant aux restes à réaliser 2021 et au déficit de la section d'investissement.

✓ **13 – Subventions d'investissement**

Au cours du 2^{ème} semestre, nous devrions recevoir une partie des certificats d'économies d'énergies correspondant au 4 hectares de serres implantés à côté de l'U.V.E., soit 1 400 000 €.

✓ **23 – Immobilisations en cours**

Une fois l'intégralité de l'investissement lié à l'hydrocondenseur réglé, le montant total c'est-à-dire 2 193 432 € est transféré de l'article 2314 (immobilisations en cours) à l'article 2148.

✓ 26 – Participations et créances rattachées à des participations

Lors du Comité du 28 janvier dernier, dans un souci de rééquilibrer l'actionnariat de la SPL à la suite de la vente des actions du SISTO et de ABC au SIVERT, il a été décidé la vente de 14 actions pour le prix de 800 € soit 11 200 € à Angers Loire Métropole.

✓ 28 – Amortissement des immobilisations

Amortissement composteurs : 12 276 €
Amortissement subventions à la SPL : 30 771 €
Amortissement matériel de bureau : 1 890 €
Amortissement matériel de bureau : 191 €
Autres amortissement 81 €

2 - les dépenses d'investissement

✓ 16 - Emprunts et dettes.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 400 000 €, le remboursement d'une partie du crédit relais quand nous aurons touché les certificats d'économie d'énergie au second semestre 2022.

✓ 20 – Immobilisations incorporelles

Ces dépenses s'élèvent à 91 736 € en diminution de 283 723 €.
Cette baisse s'explique essentiellement par le mandatement de 251 459 € en 2021 à la suite d'une erreur d'imputation des sommes versées initialement à la SPL. Ce même montant était également inscrit en recettes.

La participation à la SPL est pour le moment de 69 236 €

Ce chapitre inclut également les subventions composteurs pour 15 000 soit 1 000 composteurs/

✓ 21 - Immobilisations corporelles :

Constructions sur sol d'autrui : 2 193 432 €, une fois l'intégralité de l'investissement lié à l'hydrocondenseur, le montant total est transféré de l'article 2314 (immobilisations en cours) à l'article 2148.

Station météo : restes à réaliser de 2021 soit 15 160 €

Véhicule de service : 25 000 €

Matériel informatique : 1 999 €

Mobilier : 3 000 € (changement des chaises de bureau datant de 2004)

✓ 23 - Immobilisations en cours

Ce chapitre comprend le règlement du solde de l'achat de l'hydrocondenseur pour un montant de 263 527 €.

Aussi, le comité syndical décide à l'unanimité de :

Article premier : Voter le budget par nature et présenté par fonction, en arrêtant à la somme de 13 661 620 € en dépenses et recettes le budget primitif 2022 conformément à la répartition prévue par le document budgétaire ci - joint.

La section de fonctionnement s'élève à 9 601 339 €, voté chapitre par chapitre, et la section d'investissement à 4 060 281 €, voté chapitre par chapitre, en dépenses comme en recettes.

Article deuxième : Donner délégation à Monsieur le Président afin de négocier et de signer un ou des contrat(s) d'assurance avec une ou des compagnie (s) garantissant, durant l'exercice de leur mandat, l'ensemble des représentants des collectivités, les personnels, ainsi que les biens éventuels du syndicat dans la limite des crédits inscrits et de la législation.

Article troisième : Donner délégation à Monsieur le Président pour effectuer les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

Article Quatrième : Donner délégation à Monsieur le Président afin de dresser les titres de recettes auprès des collectivités concernées sur une base de 1.04 € H.T. par habitant.

Article cinquième : D'autoriser à Monsieur le Président à signer les conventions éventuelles à mettre en œuvre avec la préfecture, l'A.D.E.M.E., le Département, ou tout autre partenaire financier et/ou technique dans le cadre des compétences du syndicat. Et ce notamment au regard des dossiers de demande de subventions en cours et à venir.

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DB_22_00211-BF
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 4 mars 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.15

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902267-20220304-DE_22_00212-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'article L1413-1 du CGCT modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 6

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est obligatoire dans les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

La CCSPL est amenée à siéger pour examiner notamment :

- Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;
- Le rapport sur la qualité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Un bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est notamment consultée pour avis sur :

- Tout projet de DSP, avant que le comité syndical se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du CGCT
- Tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière,
- Tout projet de partenariat dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du CGCT.

La CCSPL, présidée par le Président du Comité syndical ou son représentant, comprend :

- Des membres du comité syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- Des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante,
- En fonction de l'ordre du jour, sur proposition du président, avec voix consultative, toute personne dont l'audition paraît utile à la commission.

Il est proposé de fixer le nombre à onze (11) membres à répartir de la façon suivante :

- Le Président du SIVERT ;
- Cinq élus du SIVERT ;
- Cinq représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical, issus des associations suivantes :
 - Deux associations d'usagers que sont Consommation logement cadre de Vie (CLCV) et Familles rurales de Maine et Loire
 - Deux associations locales de défense de l'environnement : Sauvegarde de l'Anjou et LPO Anjou
 - Une association locale de représentants des agriculteurs : La FDSEA de Maine-et-Loire

En ce qui concerne, les représentants du SIVERT, des listes doivent être déposées. Les listes doivent contenir cinq (5) noms au maximum. Elles peuvent être incomplètes, et être déposées auprès du Président du SIVERT directement ou par courriel au plus tard à l'issue de l'adoption de la délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opérations électorales.

Dès lors qu'il aura été procédé par le Président de séance au constat du dépôt des listes, il pourra être procédé à l'élection des membres de la CCSPL. Il est précisé que si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

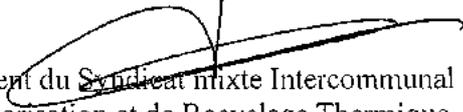
En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **ARTICLE premier : Que la commission consultative des services publics locaux comprendra onze membres, répartis dans les conditions ci-après :**
 - **Le Président du SIVERT ;**
 - **Cinq élus du SIVERT ;**
 - **Cinq représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical, issus des associations suivantes :**
 - **Deux associations d'usagers que sont Consommation logement cadre de Vie (CLCV) et Familles rurales de Maine-et-Loire**
 - **Deux associations locales de défense de l'environnement : Sauvegarde de l'Anjou et LPO Anjou**
 - **Une association locale de représentants des agriculteurs : La FDSEA de Maine-et-Loire**

- **Article deuxième** : De fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public dans les conditions exposées ci-avant.

Enfin, de procéder à l'élection des représentants du SIVERT au sein de la C.C.S.P.L.
Une seule liste, ayant été déposée, les cinq représentants du SIVERT, en plus du Président DAVY sont les suivants : Bruno CHAUVIN, David LAGLEYZE, Christian RUAULT, Sébastien BERGER, Dean BLOUIN

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE_22_00212-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 4 mars 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.16

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHIAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Création d'un poste de Rédacteur

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n° 20.08 du 6 mars 2020 portant le tableau des effectifs,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Que notre adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, en charge de la comptabilité et de la gestion administrative du SIVERT, a demandé sa mutation ;

Que le poste vacant est plutôt un poste de catégorie B,

Il est nécessaire de procéder à son remplacement et créer un poste de Rédacteur, au grade de rédacteur à temps complet, ouvert aux contractuels si le poste n'a pu être pourvu par un fonctionnaire, les besoins des services ou la nature des fonctions justifiant le recours temporaire à un contractuel (Art. 3-3 disposition 2 loi 84-53).

Le recours à un contractuel est possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'Autoriser Monsieur le Président à créer un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 15 avril 2022, poste ouvert aux titulaires et contractuels.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accuse de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE_22_00213-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 4 mars 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.17**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE 22_00214-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Prise en charge des frais d'hébergement

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

VU la délibération n°21.27 su 1^{er} octobre du 2021 approuvant la modification des statuts du SIVERT ;

VU les statuts ;

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Lors des déplacements des agents du SIVERT lors des congrès, colloques, formations ou visites techniques, ces derniers peuvent être amenés à être absents plusieurs jours du département.

Il est parfois difficile de trouver un hôtel selon les montants maximums prévus par les décrets n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et n° 2007-23 du 5 janvier 2007 : entre 70 et 110 € en Île de France et 70 € dans les autres régions. Le décret n° 2006-781 prévoit dans son article 7, la possibilité de régler au-delà des montants maximums lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article unique : D'autoriser le règlement des frais d'hébergement au-delà du montant maximum pour les agents qui se rendent à des colloques, congrès, ou visites techniques dans la limite des frais engagés et ce pendant 2 ans.**

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Moulherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE_22_00214-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 4 mars 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUIJAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE 22_00215-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Nom courant du Syndicat « SIVERT de l'Anjou »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

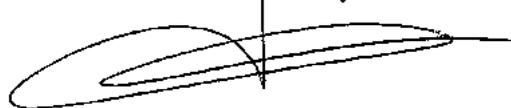
Au vu de la nouvelle composition du SIVERT, l'aire géographique de notre syndicat a fortement évolué, avec l'intégration des communes d'ABC et une partie de celles de 3R d'Anjou. De fait, il apparaît que le nom « SIVERT de l'Est Anjou » est peu approprié à la réalité de notre territoire. En conséquence, dans l'attente d'une future modification statutaire, le Président propose que le nom courant de notre syndicat soit : « SIVERT de l'Anjou ».

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : Que dans l'attente d'une future modification statutaire du SIVERT de l'Est Anjou, et au vu de la nouvelle répartition géographique, le Président propose que le nom courant du syndicat soit : « SIVERT de l'Anjou ».

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
De Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Moulitherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE_22_00215-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 4 mars 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.19**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 25 février 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Gérard POLICE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur PLANTIER	
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire ainsi que Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220304-DE_22_00216-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Informations Diverses

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :

- **Inauguration d'ECOCir** : date prévue le **vendredi 23 septembre 2022**, avec le SIEML et la communauté de Communes Baugeois Vallée ;
- **Adhésion à Air Pays de la Loire** : une demande officielle a été envoyée à l'association. Le conseil d'administration se prononcera sur ce sujet, puis nous aurons à délibérer.
- **La communauté de communes Baugeois Vallée** nous a adressé un courrier concernant l'ISDND de Fontaine Guerin. Il s'agit de travailler ensemble aux pistes d'optimisation technique et financière. Une délibération sera proposée dans ce sens lors d'un prochain comité.
- **Rencontre avec la DREAL et le Président d'Angers Loire Métropole** : le Président informe de la demande du Président BECHU de travailler à un partenariat entre nos collectivités dans le cadre du renouvellement de la DSP, en soutenant la construction d'une seconde ligne de four et la production d'Hydrogène. Quant aux échanges avec la DREAL, ils avaient pour objectifs de présenter les demandes d'augmentation des capacités de traitement et de valorisation énergétique, et d'évoquer leurs compatibilités avec les objectifs réglementaires.

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique **des déchets de l'Est Anjou**
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
N°93540275/20220304 DE 22_00216-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2022